



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-six, le 09 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 30 mars 2026

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	57
Présents	56
Votants :	57
Pour :	48
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Patrice LOISEAU, Sylviane GRANDCHAMP, Fabienne SAULIERE, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marc RENOUX, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Daniel DEVAUX, Gaston GRAND, Louis-Charles BARNIER Jean-Louis PUJOLS, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Béatrice ROLLAND, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Francine BOURRA, Eric SOURBÉ, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Philippe COLLAS, Daniel GAILLARD, Thierry LACHAISE, Patrick DELAUGEAS, Victor MONTEIL, Pascale LARUE, Jean-Michel LAGORCE, Jean BOUSQUET, Claudine LIARSOU, Jean-Yves VERGNE, Coralie DAUBISSE-BOYER, Jean-François CHAVEROCHE, Stéphanie PORTE, Frédéric GAUTHIER, Anne Marie BOSLIMON, Ali DOGRU, Laurence DUMONT, Renée MATHIEU-BROIZAT, Philippe SISCARD, Isabelle DUPUY, Maxime BOURNAZEL, Jean-Luc BLANCHARD, Odette LACOSTE, Stéphane GREFFE, Dominique DURAND, Sandrine GERAUD

Suppléant : Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE

Excusés : Sylvain GAUTHIER donne pouvoir à Jean BOUSQUET

SECRÉTAIRE : Ali DOGRU

Objet : Délibération relative à l'élection du Président

Vu l'arrêté préfectoral n° 24-2025-10-10-00020 en date du 10/10/2025 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-6 ; L. 5211-6-1 ; L. 5211-9 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin comme suit ;

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier (9 Rue Tastet, 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (58 av. Jean Jaurès – 24 120 Terrasson-Lavilledieu)

I.2 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 57
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- d. Nombre de votes blancs : 6
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 50
- f. Majorité Absolue : 26

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DURAND Dominique	48	Quarante-huit
BOURRA Francine	1	Un
ROUDIER Stéphane	1	Un

Le Conseil Communautaire,

 **PROCLAME DURAND Dominique, Président de la communauté de communes et le déclare installé.**

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 09/04/2026

Le Président,
DURAND Dominique


Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir